

KERRATA

Commune située au pied du massif des BABORS dont le sommet culmine à 2400 mètres, à l'entrée des gorges éponymes. La ville est située à 300 km d'ALGER, à 58 km au Sud-est de BOUGIE et à 50 km au Nord-ouest de SETIF



Relief, géologie, hydrographie :

La ville est située dans la zone sismique des rebords de la grande faille dite « sub-tellienne ». Une faille profonde affleurant la discontinuité du Moho (géologie interne), dont la géographie à l'œil nue démontre ce contraste entre, au Nord, des formations jurassiennes avec un relief très accentué, et au Sud, un relief plissé étendu sous formes de mamelon. Cela rend l'activité sismique élevée, d'autant que la composition stratigraphique et pédologique, calcaire à la base repose sur des couches argileuse. Ce qui rend non seulement la sismicité un facteur majeur, mais aussi des glissements de terrains très actifs, tel le glissement de terrain et les formations de loupes de solifluxions tout au long des versants.

Présence turque 1515 - 1830

En 1515 les Turcs installent leur « Régence d'Alger » qui durera jusqu'en 1830.

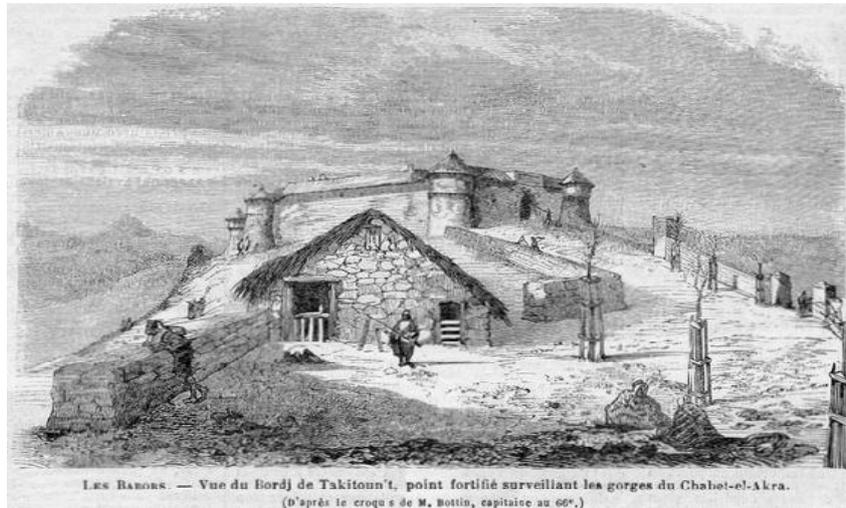
En Kabylie ils ne dépasseront guère les villes de la côte. Lorsqu'un des fils Barberousse, Hassan-Pacha, revint d'une expédition dans le Sud avec un butin de 15 chameaux chargés d'or et 5 000 esclaves noirs, il subit des revers dans les BABORS et dut combattre son ancien allié de la Kalâa des BENI-ABBES. La Kabylie fut à feu et à sang pendant deux ans. Mais la paix revint entre Hassan-Pacha et les BENI-ABBES (ancêtres du célèbre EL-MOKRANI de 1871). Hassan Pacha épousa ensuite la fille du chef du royaume de KOUKOU du Djurdjura.

Les Turcs ne purent guère intervenir dans les BABORS, ni dans la Kabylie en général. La vie y était organisée en clans familiaux regroupés en villages, puis en tribus, telle une mosaïque de petits états tenant chacun à son indépendance. Leur seule intervention y fut l'organisation de la *Karasta*, service d'exploitation du bois. Dans cette région extrêmement pauvre, l'industrie forestière offrait quelques ressources car son bois était très prisé pour la construction marine.

Présence française 1830 - 1962

La Petite Kabylie fut pénétrée par la Colonisation à peu près à la même époque que la Grande Kabylie, dans les années qui suivirent les graves émeutes de 1871. Avant cette date seule DJIDJELLI, sur la côte, avait reçu des colons agricoles en 1851. Après 1871 les montagnes furent percées de routes colonisatrices.

La Petite Kabylie commence au Sud-est de l'arc du DJURDJURA pour s'étirer plus à l'Est avec la chaîne des BABORS. Elle borde au Nord les hautes plaines de SETIF et du Constantinois.



LES BABORS. — Vue du Bordj de Takitoun't, point fortifié surveillant les gorges du Chabet-el-Akra. (D'après le croquis de M. Bottin, capitaine au 66^e.)

La Petite Kabylie est connue pour être une région côtière particulièrement habitée dans la mesure où la population locale est volontiers plus maritime qu'en Grande Kabylie.

L'adjectif "Petite" ne fait aucunement référence à l'étendue de la région car, paradoxalement, celle-ci se montre largement supérieure à celle de la Grande Kabylie.

L'origine de ce sobriquet revient à l'altitude de ses sommets les plus élevés alors inférieurs à ceux de Grande Kabylie. En effet, les pics des BABORS dépassent à peine les 2 000 mètres.

Néanmoins, l'altitude moyenne des montagnes habitées dépasse ici facilement les 1 200 m contrairement aux 1 000 m du Massif Central de la Grande Kabylie voisine.

L'escarpement des massifs, la présence de canyons (gorges de KERRATA, les plus importantes d'Afrique du Nord avec des pics de plus de 1 700 m), le boisement épais de l'ensemble des versants et une humidité proche de celle de l'Europe océanique, ont tôt fait de défavoriser la région en terme de peuplement.

Sur les routes qui mènent de SETIF à BOUGIE l'on fixa, en 1872, AÏN-ABESSA et AÏN-ROUA. En 1878 ce fut la région d'AMOUCHA, de TIZI-N'BECHAR et **KERRATA**.

Pour relier BOUGIE à SETIF, le génie militaire français emprunta les gorges de KERRATA, les plus profondes et sauvages de toute l'Algérie, appelées le CHABET-EL-AKRA (*ou Ravin du bout du monde*), à travers lesquelles l'oued AGRIOUN se fraie un chemin.



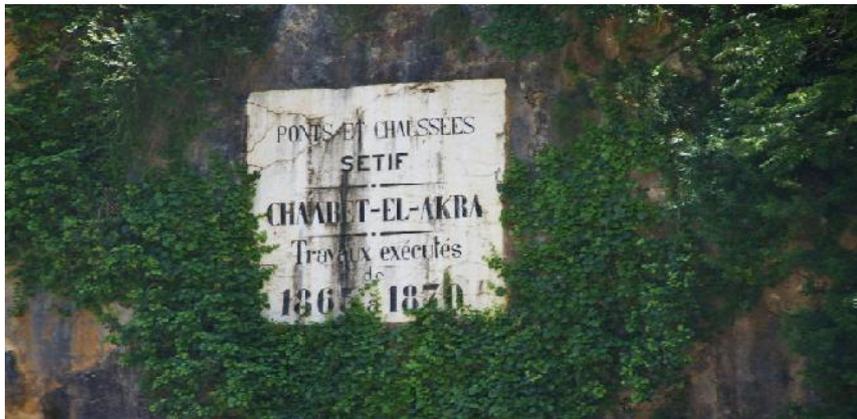
1 GORGES DU CHABET-EL-AKRA. La Route de Setif à Douje. — LL

Partant de la corniche kabyle après Cap AOKAS où se jette l'AGRIOUN, la route fut ouverte dans le massif montagneux entre 1863 et 1870. Elle fut classée Route Nationale par la loi du 29 mars 1879. « *Entrepris en 1863, les travaux ont duré huit années, nécessité des tonnes d'explosifs et coûté la vie à des dizaines d'ouvriers, douloureuse rançon un peu trop oubliée, peut-être, lorsque l'on parcourt le flanc de cette longue gorge où rien n'est à la mesure de l'homme.* » (Martial REMOND)



C'est un défilé de 10 kilomètres « bordé de murailles de 1700 à 1800 mètres de haut, roches à pic de l'aspect le plus grandiose, dont les sommets sont boisés et si rapprochés que le soleil n'y pénètre qu'à l'heure de midi. » (Géographie militaire, livre VI, Algérie et Tunisie, par le colonel NIOX).

La route entaille la paroi sur la rive gauche de l'AGRIOUN et franchit un pont qui traverse l'oued pour gravir l'autre versant. Par endroits furent construits des tunnels pour la protéger des chutes de pierres.



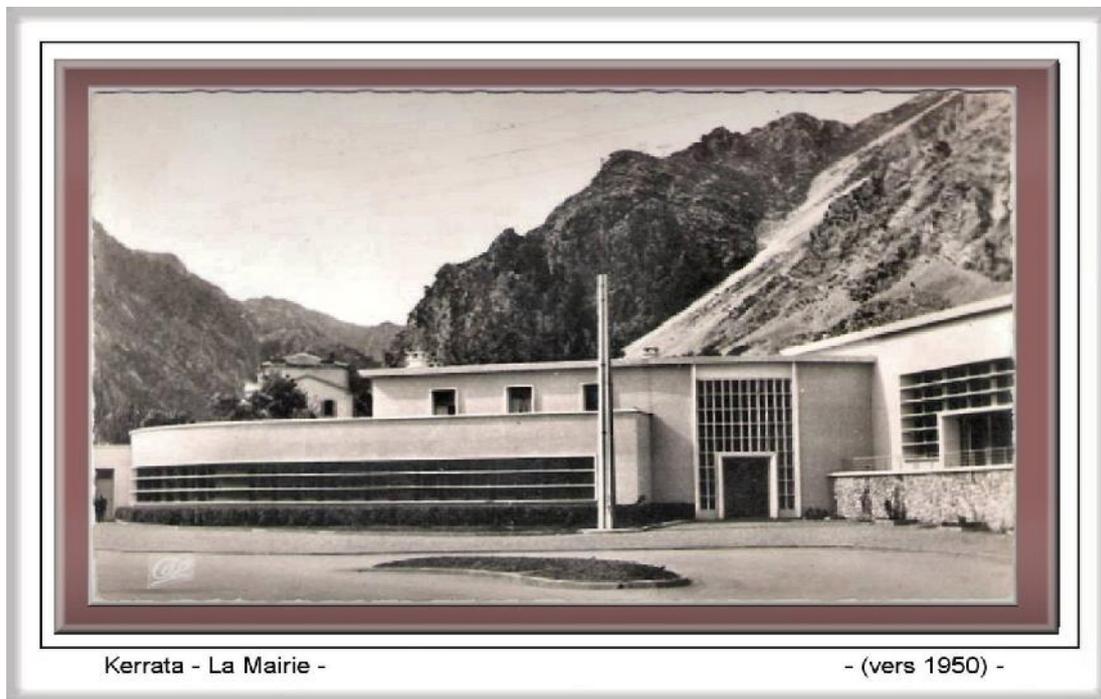
Une plaque, à l'entrée des Gorges par rapport à BOUGIE, rappelle les grands travaux de percement de la route réalisés sous la direction des Ponts et Chaussées de 1863 à 1870 au rythme d'un kilomètre par an. Les premières liaisons routières eurent lieu vers 1900. Un service de diligences assurait dans les deux sens le transport postal et des voyageurs. Ces voitures à chevaux rattachaient SETIF à BOUGIE en quelque treize heures sur un parcours jalonné de cinq relais routiers. Des convois de chariots de marchandises sillonnaient cette route effectuant un aller-retour en une semaine.

Ces gorges impressionnantes mènent au village de KERRATA, qui signifie «*les laboureurs*». Il fut fondé après 1848 par trois déportés politiques, GIRARD, ROYNEL et LYONEL. Ils fondèrent le premier moulin à grain de la région entraîné par les eaux de l'oued AGRIOUN ainsi que les fermes de MEROUAH et BOURAMTANE. Le premier médecin fut le docteur VALTON (Source CDHA). Un pic de la Chaîne des BABORS porte son nom à la suite d'une banale mésaventure. En effet, grand amateur d'escalade, notre médecin fut un jour surpris par l'obscurité au sommet d'un pic. Il dut y passer la nuit. Par la suite les habitants du village n'hésitèrent pas à baptiser ce pic du nom de ce brave toubib.

La grande attraction était les singes qui venaient observer tout ce monde, les plus hardis accroupis sur le parapet quémandaient quelques cacahuètes et friandises.



KERRATA (Source ANOM) : Cinq fermes isolées sont créées dans la commune mixte de TAKITOUNT par décision du gouverneur général du 5 février 1877 et peuplées avec difficulté. Un centre à vocation industrielle et commerçante se développe dans les années 1880. Il est érigé en commune de plein exercice par arrêté préfectoral du 15 janvier 1949.



Kerrata - La Mairie -

- (vers 1950) -

Ce fut après l'afflux de colons agricoles que l'on construisit le chemin de fer : En 1879 s'inaugurait le tronçon de CONSTANTINE à SETIF (155 km) et, en 1882, le tronçon SETIF à EL-ACHIR (82 km) ; quatre ans plus tard, en 1886, la voie ferrée franchissait les *Portes de Fer* et descendait dans la vallée du sahel, donnant ainsi aux produits agricoles de SETIF un second débouché : BOUGIE.

COMMUNE MIXTE DE TAKITOUNT

Vaste circonscription à la physionomie très accidentée, limitée au Nord par le massif du BABOR et le pic des TAMESGUIDA, à l'Est par les contreforts des OULED-ADOUANE, TAKITOUNT est une partie intégrante de cette petite Kabylie dont elle est la pointe orientale, immédiatement voisine des pays arabes et des hauts plateaux de la région de SETIF.

Outre une identité géographique très marquée, montagneuse et difficile d'accès, TAKITOUNT présente un territoire composé essentiellement de sociétés berbères, aux tribus dotées de règles juridiques propres. Cette région, enfin, fut de tout temps un foyer d'indépendance, particulièrement lors des insurrections de 1871 (dont les tribus des AMOUCHA furent partie prenante) qui, après avoir touché l'ensemble de la Kabylie, eurent des conséquences durables notamment par la confiscation de terres aux tribus, remises au service de la colonisation.

Jusqu'alors territoire militaire constituant le Bureau arabe de TAKITOUNT, la commune mixte est créée par arrêté gouvernemental du 25 août 1880. Dépendant initialement de l'arrondissement de BOUGIE, elle est ensuite rattachée à l'arrondissement de SETIF par décret du 19 février 1902.

Le siège de cette commune mixte connut des transferts successifs, de TAKITOUNT à AMOUCHA d'abord, d'AMOUCHA à PERIGOTVILLE ensuite. Entretemps, les opérations du *Sénatus consulte* de 1863 ont permis de diviser les tribus en douars : ainsi, la tribu du BABOR est partagée entre trois douars, BABOR, ARBAOUN et SERDJ-EL-GHOUL, celle des OULED-SALAH devient le douar OUED-BERD, tandis que la plupart des autres douars reprennent le nom de l'ancienne tribu, l'ensemble formant un total de quinze douars dirigés chacun par un caïd assisté d'une djemaa.

Ce dispositif se complète enfin par la création des centres de colonisation de PERIGOTVILLE en 1891 et de CHEVREUL en 1897. L'ensemble de la commune mixte couvre un espace assez vaste (100 000 hectares) et englobe une population musulmane dans son écrasante majorité : au recensement de 1937, 53000 musulmans coexistent avec 600 français européens, regroupés dans les centres de CHEVREUL, de KERRATA et de PERIGOTVILLE. L'unité de cette commune est assurée par un administrateur et par deux adjoints nommés par le Gouverneur général, l'un de ces adjoints étant détaché à partir de 1902 au centre de KERRATA.

Ce fonctionnement perdure pendant plus de 70 ans, jusqu'à la suppression générale des communes mixtes par décret en 1957. La commune mixte de TAKITOUNT fait alors place à la sous-préfecture de KERRATA, érigée par décret du 20 mai 1957.

Sa composition était la suivante :

-AMOUCHA : Centre de population de la commune indigène puis mixte de TAKITOUNT, créé par décision du gouverneur général du 29 septembre 1877. Territoire de tribu de la commune indigène de TAKITOUNT, délimité par décret du 16 juin 1869 et constitué en cinq douars : KALAOUM, TAKITOUNT, MENTANO, TENIET- ET-TINN et GUERGOUR. Le centre est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957.

-ARBAOUN : Douar issu du territoire de la tribu du BABOR délimité par arrêté du 20 juin 1901 et constitué en trois douars : BABOR, ARBAOUN et SERDJ-EL- GHOU. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957, sous le nom de BENI-MEDJALED.

-BABOR : Douar de la commune mixte de TAKITOUNT, issu du territoire de la tribu du Babor délimité par arrêté du 20 juin 1901 et constitué en trois douars : BABOR, ARBAOUN et SERDJ-EL- GHOU. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

-BENI-FELKAÏ : Territoire de la tribu des BENI-FELKAÏ délimité par arrêté du 11 avril 1892 et constitué en un seul douar. Il est rattaché à la commune d'OUED-BERD par arrêté du 12 janvier 1957.

-CHEVREUL : Centre de population de la commune mixte de TAKITOUNT, aussi appelé OHRAR, projeté en 1892, en cours de peuplement en 1897. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

-DEHEMCHA : Douar issu du territoire de la tribu de DEHEMCHA, délimité et constitué en deux douars par arrêté du 22 avril 1891 : DEHEMCHA et MAOUÏA. Cette tribu avait été rattachée au cercle de SETIF en 1874. Le douar est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957. Siège : SOUK-EL-KHEMIS. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

-DJERMOUNA : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 9 octobre 1869. Il est ensuite rattaché à la commune mixte de TAKITOUNT (1880) puis intégré à la commune de plein exercice de KERRATA, créée par arrêté préfectoral du 15 janvier 1949.

-GUERGOUR : Douar issu du territoire de la tribu des AMOUCHA (annexe de TAKITOUNT), délimité par décret du 16 juin 1869 et constitué en cinq douars : KALAOUM, TAKITOUNT, MENTANO, TENIET- ET-TINN et GUERGOUR. Il est rattaché à la commune mixte de TAKITOUNT en 1880. Il constitue la commune de TENIET- ET-TINN par arrêté du 12 janvier 1957, avec le douar éponyme.

-KALAOUM : Douar issu du territoire de la tribu des AMOUCHA (annexe de TAKITOUNT), délimité par décret du 16 juin 1869 et constitué en cinq douars : KALAOUM, TAKITOUNT, MENTANO, TENIET- ET-TINN et GUERGOUR. Il est rattaché à la commune mixte de TAKITOUNT), en 1880. Les orthographes KALAOUM et KALAOUM sont employées indifféremment.

-MAOUÏA : Douar issu du territoire de la tribu de DEHEMCHA, délimité et constitué en deux douars par arrêté du 22 avril 1891 : DEHEMCHA et MAOUÏA. Cette tribu avait été rattachée au cercle de SETIF en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (avec les fermes de SILLEGUE). Siège : OURANAH.

-MENTANO : Douar issu du territoire de la tribu des AMOUCHA (annexe de TAKITOUNT), délimité par décret du 16 juin 1869 et constitué en cinq douars : KALAOUM, TAKITOUNT, MENTANO, TENIET- ET-TINN et GUERGOUR. Il est rattaché à la commune mixte de TAKITOUNT en 1880. Avec le douar TAKITOUNT, il forme la commune de TIZI- N'BECHAR créée par arrêté du 12 janvier 1957.

-OUED-BERD : Territoire de la tribu des OULED- SALAH délimité et constitué en un seul douar sous le nom d'OUED-BERD par arrêté du 3 mars 1900. Il érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (avec le douar BENI-FELKAÏ).

-OULED-ADOUANE : Douar issu du territoire de la tribu des AMEUR-GUEBALA délimité par décret du 18 mai 1867 et constitué en six douars (OULED-ADOUAN, OULED-MANSOUR, OULED-ALI-BEN-NACER, OULED-SABOR, GUIDJAL et BEN-DHIAB). Il est ensuite rattaché à la commune mixte des Eulma (1874) puis à celle de TAKITOUNT (vers 1930). Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (avec des parties des douars OULED-ALI-BEN-NACER et MEDJOUNES de la commune mixte de TAKITOUNT).

-OULED-ALI-BEN-NACER : Douar issu du territoire de la tribu des AMEUR-GUEBALA délimité par décret du 18 mai 1867 et constitué en six douars (OULED-ADOUAN OULED-MANSOUR, OULED-ALI-BEN-NACER, OULED-SABOR, GUIDJAL et BEN-DHIAB). Une partie est ensuite rattachée à la commune mixte des EULMA (1874) et une autre à celle de TAKITOUNT (1891). Commune créée par arrêté du 12 janvier 1957 (parties des douars OULED-ALI-BEN-NACER, OULED-SABOR et MEDJOUNES). Les orthographes NACEUR et NASSEUR sont également employées.

-PERIGOTVILLE : L'azel d'AÏN-KEBIRA, alloti en fermes, accueille ses premiers colons en 1872. Le centre de population est nommé PERIGOTVILLE par décision du gouverneur général du 27 octobre 1888. Des colons y sont admis l'année suivante. Le centre devient chef-lieu de la commune mixte de TAKITOUNT par arrêté du 12 novembre 1900 ; il est agrandi en 1907. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 ; celle-ci est supprimée le 1er mai 1959. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

-SERDJ-EL-GHOUL : Douar issu du territoire de la tribu du BABOR délimité par arrêté du 20 juin 1901 et constitué en trois douars : BABOR, ARBAOUN et SERDJ-EL- GHOU. Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957. Siège : BIDA.

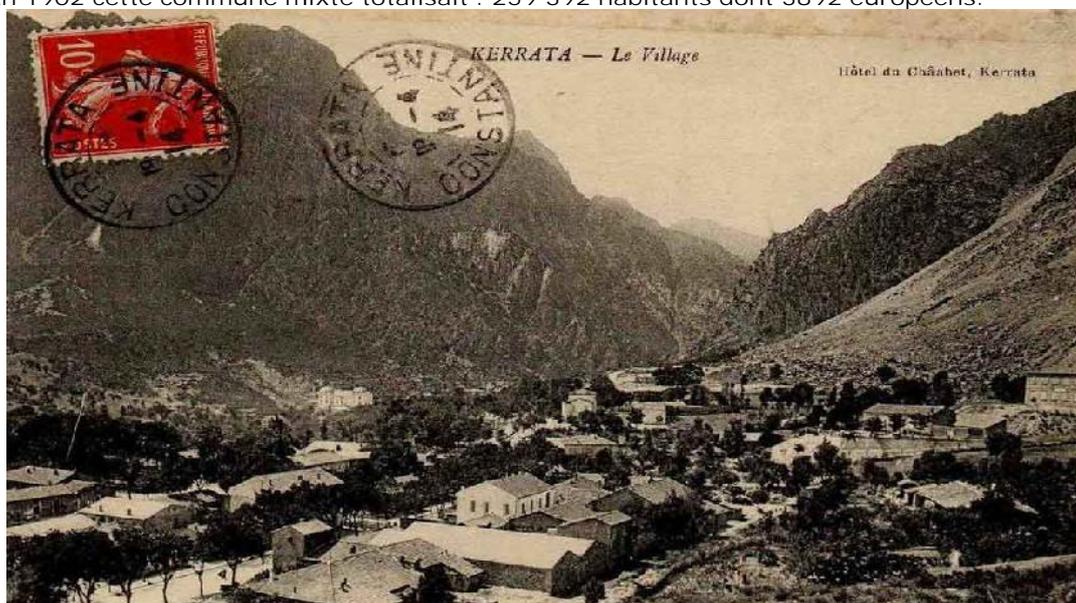
-TAKITOUNT : Douar issu du territoire de la tribu des AMOUCHA (annexe de TAKITOUNT), délimité par décret du 16 juin 1869 et constitué en cinq douars : KALAOUM, TAKITOUNT, MENTANO, TENIET- ET-TINN et GUERGOUR. Il est rattaché à la commune mixte de TAKITOUNT en 1880. Avec le douar MENTANO, il forme la commune de TIZI- N'BECHAR créée par arrêté du 12 janvier 1957.

-TENIET-ET-TINN : Douar issu du territoire de la tribu des AMOUCHA (annexe de TAKITOUNT), délimité par décret du 16 juin 1869 et constitué en cinq douars : KALAOUM, TAKITOUNT, MENTANO, TENIET- ET-TINN et GUERGOUR. Il est rattaché à la commune mixte de

TAKITOUNT en 1880. Neuf fermes sont créées le 1er septembre 1876, rapidement attribuées (terrains remis à la colonisation par procès-verbal du 4 avril 1877). Elles ne sont plus mentionnées au milieu des années 1920. Le douar est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 (avec le douar GUERGOUR). Siège : KHERBA.

-TIZI- N'BECHAR : Le centre de population, créé par décision du gouverneur général du 29 septembre 1877, est commencé en 1878, agrandi en 1881. Il devient le siège de la commune de TIZI-N'BECHAR constituée par arrêté du 12 janvier 1957 (douars MENTANO et TAKITOUNT). Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

En 1902 cette commune mixte totalisait : 259 392 habitants dont 3892 européens.



En 1949, la commune de KERRATA devient autonome avec une annexe :

DJERMOUNA : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 9 octobre 1869. Il est ensuite rattaché à la commune mixte de TAKITOUNT(1880) puis intégré à la commune de plein exercice de KERRATA, créée par arrêté préfectoral du 15 janvier 1949.



ETAT-CIVIL

- Source ANOM -

NDLR : De nombreux registres font défauts.

SP = Sans profession

-1^{er} décès : (11/08/1879) de M. CARSALADE Joséphine (âgée de 3 ans sans autre précision) ;

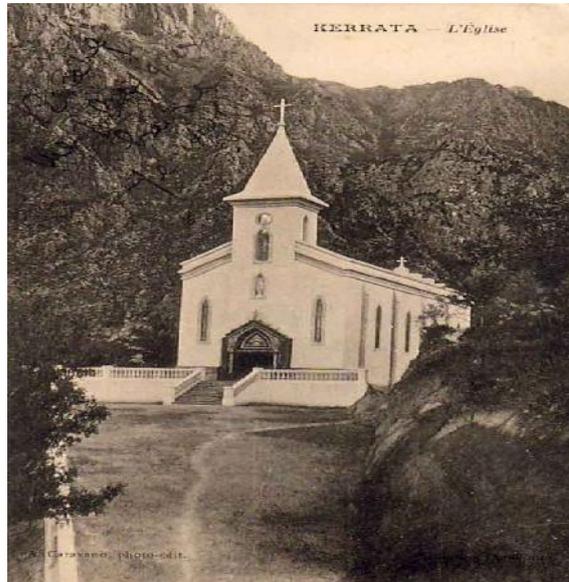
-1^{ère} naissance : (23/07/1879) de DECROIX Adolphine (Père Agriculteur)

-1^{er} mariage : (04/10/1881) de M. LATIZEAU Alexandre (Boulangier natif Aisne) avec Mlle MOREL Marie (SP native de Htes Alpes) ;

Les premiers DECES relevés :

1879 (06/09) : de PRADAT ? (*Garde-forestier âgé de 36ans*). Témoins MM. TEXIER Paul (*Médecin*) et CLOTIAUX Gustave (*Officier*) ;
 1879 (29/09) : de CARSALADE Marie (*âgée de 18mois*). Témoins MM. BONOLI André et PAULAIN (*Colons*) ;
 1879 (25/12) : de MERDOUKH ? (*Savetier âgé de 40ans*). Témoins MM TEXIER Paul (*Médecin*) et MACHKAROU Mohamed (*Ambulant*) ;

<u>Années</u> :	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887
<u>Décès</u> :	2	abs	2	0	2	8	1	8



[Eugène DUSSAIX, Conseiller général, délégué financier a marqué de son empreinte le village et sa région. Il a fait construire l'Eglise. C'était un homme généreux qui distribue chaque année 4 à 500 quintaux de blé aux nécessiteux. Il n'a cessé, avant 1937, d'alerter sur les erreurs de la politique métropolitaine vis-à-vis des populations indigènes] Roger VETILLARD page 79 SETIF mai 1945 massacres en Algérie.

L'étude des actes de Mariage nous permet de révéler quelques origines :

1882 (04/11) : M. GATTI Dominique (*Maçon natif d'ITALIE*) avec Mme (Vve) MIRA Rose (SP native d'ESPAGNE) ;
 1884 (10/03) : M. MARTA Martin (*Menuisier natif d'ITALIE*) avec Mlle BLANGERO Annette (SP native de SETIF -Algérie) ;
 1885 (25/07) : M. JAULIN Louis (*Employé natif SETIF*) avec Mlle DEVELLE Reine (SP native de Saône et Loire) ;
 1885 (29/07) : M. ATLAN Gabriel (*Colporteur natif BOUGIE*) avec Mlle BITOUN Rhezala (SP native de DELLYS-Algérie) ;
 1888 (09/11) : M. ATLAN Abraham (*Bijoutier natif du lieu*) avec Mlle CHISPORTICH Nouna (SP native de SETIF -Algérie) ;
 1890 (22/05) : M. BERTRAND Constant (*Employé natif Maine et Loire*) avec Mlle GUELPA Augustine (SP native de SETIF -Algérie) ;
 1891 (24/03) : M. BRETON Constantin (*Gendarme natif des Vosges*) avec Mlle BERARD Charlotte (SP native de Marseille) ;
 1891 (01/04) : M. BOUCHET Antoine (*Commis Greffier natif de la Nièvre*) avec Mlle SAUBENS Joséphine (SP native de Marseille) ;
 1892 (23/03) : M. PITOUN Moïse (*Journalier natif de BOUGIE*) avec Mlle ATLAN Messaouda (SP native de BOUGIE-Algérie) ;
 1892 (25/06) : M. JAULIN Louis (*Négociant natif de SETIF*) avec Mlle LAPEYRE Marie (SP native des Htes Pyrénées) ;
 1892 (24/12) : M. RODIERE Marie (*Employé natif de Marseille*) avec Mlle BOLANGERO Augustine (SP native EL-OURICIA-Algérie) ;
 1893 (23/12) : M. ROUX Vincent (? natif des Htes Alpes) avec Mlle DIETSCH Marie (SP native d'Alsace) ;
 1896 (25/04) : M. LECAT Octave (*Huissier natif de CHERAGAS*) avec Mlle DEVELLE Marie (SP native de SETIF) ;
 1896 (03/10) : M. NOUALS Jacques (*Instituteur natif du Tarn*) avec Mlle MALAFOSSE Clémentine (SP native de Lozère) ;
 1897 (11/02) : M. RAIMBAULT Marie (*Employé natif du Cher*) avec Mlle BOULANGERO Catherine (SP native du Lieu) ;
 1897 (19/03) : M. AUBERT Francisque (*Forestier natif Alpes de Hte Provence*) avec Mlle GUELPA Marguerite (SP native du Lieu) ;
 1897 (31/08) : M. PESCHAIRE Paul (*Gendarme natif Ardèche*) avec Mlle MARCOT M. Louise (SP native de SAINT-ARNAUD-Algérie) ;
 1899 (08/07) : M. MAGUY Jules (*Commis Greffier natif Hte Saône*) avec Mlle GUELPA Jeanne (SP native de SETIF -Algérie) ;
 1900 (08/02) : M. ADJEDJ Moïse (*Commerçant natif de BOUGIE*) avec Mlle HADJADJ Rosa (SP native de SETIF -Algérie) ;
 1900 (12/05) : M. ROSSI David (*Rentier natif PHILIPPEVILLE*) avec Mlle MALAFOSSE Mélanie (SP native de Lozère) ;
 1900 (17/11) : M. BOZZO Laurent (*Forgeron natif d'ITALIE*) avec Mlle HANSCHBERGER Madeleine (SP native d'Alsace) ;
 1900 (21/11) : M. ATLAN Chemoun (*Cordonnier natif SAINT-ARNAUD*) avec Mlle ZEMOUR Raya (SP native de BOUGIE-Algérie) ;
 1901 (16/02) : M. FOURNIER Martial (*Pharmacien natif CONSTANTINE*) avec Mlle DUSSAIX Léonie (SP native EL-OURICIA-Algérie) ;
 1902 (05/09) : M. ATHLAN Annane (*Cordonnier natif du Lieu*) avec Mlle LEVY Esther (SP native de BOUGIE-Algérie) ;
 1903 (12/11) : M. BESSOU Belkacem (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle RITCHE Louise (SP native de BOUGIE-Algérie) ;

Quelques Naissances relevées

(*Profession du père)

(1903) ADJADJ Ernest (*Négociant) ; (1904) ADJEDJ Aroun (Commerçant) ; (1902) ADJEDJ Levy (Commerçant) ; (1902) ADJEDJ Mouni (Commerçant) ; (1905) ANGLADE Bernard (Gendarme) ; (1900) ARGENCE Paul (Receveur des Domaines) ; (1903) ATLAN Messaoud (Cordonnier) ; (1904) ATLAN Mouna (Cordonnier) ; (1902) ATLAN Rahmine (Cordonnier) ; (1898) AUBERT Gabriel (Garde forestier) ; (1898) BARIS Louise (Gendarme) ; (1897) BELOT Victor (?) ; (1897) BENNESBAT Arezki (Cadi) ; (1899) BENNESBAT Fatima (Cadi) ; (1898) BOUCHET Anne (Greffier) ; (1905) BOUCHET Gabrielle (Cultivateur) ; (1904) BOULANGER André (Facteur PTT) ; (1902) BOULANGERO Marguerite (Facteur PTT) ; (1897)

BRINGARD Edouard (*Forestier*) ; (1897) CALOTIN Etienne (*Négociant*) ; (1901) CALOTIN Lucie (*Boulangère*) ; (1905) CARLINI Dominique (*Mineur*) ; (1904) CEREGHINO Emelie (*Bourelrier*) ; (1896) CHAZERAND Auguste (*Interprète*) ; (1898) DOUGNAC J. François (*Agent d'affaires*) ; (1901) DURAND Marie (*Gendarme*) ; (1897) DUSSAIX Andrée (*Meunier*) ; (1904) DUSSAIX Blanche (*Cultivateur*) ; (1896) DUSSAIX Lucien (*Cultivateur*) ; (1901) DUSSAIX Martial (?) ; (1903) DUSSAIX Suzanne (*Cultivateur*) ; (1895) DUSSAIX Yvonne (*Cultivateur*) ; (1905) EL-FASSI Louise (*Rabbin*) ; (1904) GANDOLPHE Lucienne (*Maréchal-ferrant*) ; (1899) GENEIN Rose-Marie (*Charron*) ; (1897) GENIN Louis (*Charron-forgeron*) ; (1899) GIGNAT Fernande (*Cantonnier*) ; (1901) GIGNAT Gaston (*Cantonnier*) ; (1898) LANTELME Adrienne (*Cultivateur*) ; (1895) LANTELME Edmond (*Cultivateur*) ; (1895) LAPEYRE Raoul (*Cultivateur*) ; (1904) LAVAIL Jeanne (*Gendarme*) ; (1903) LAVAIL Yvonne (*Gendarme*) ; (1902) LESUEUR Gabrielle (*Commis*) ; (1900) MAGUY Germaine (*Commis greffier*) ; (1903) MAGUY Odette (*Commis greffier*) ; (1900) MARCOT Louis (*Cultivateur*) ; (1895) MARTA Aurélie (*Menuisier*) ; (1905) MERLIN Henriette (*Cultivateur*) ; (1899) MOUSLI Mahfoud (*Cultivateur*) ; (1902) MUTSCHLER Alfred (*Meunier*) ; (1897) PAYEN Julienne (*Charron*) ; (1903) PEGUIN Gabriel (*Instituteur*) ; (1903) PITOUN Alexia (?) ; (1901) PITOUN Léon (*Journalier*) ; (1897) PITOUN Salomon (*Journalier*) ; (1895) PITOUNT Renée (?) ; (1898) RARBI Messaouda (*Domestique*) ; (1901) RAYMOND Renée (*Secrétaire*) ; (1900) RIERA Spéranza (*Cultivateur*) ; (1899) RODIERE André (*Mécanicien*) ; (1897) RODIERE Berthe (*Employé*) ; (1895) RODIERE Lucie (*Employé*) ; (1898) SAIDI André (*Aoun*) ; (1900) SAIDI Lucie (*Aoun*) ; (1898) SEMMAR M'Fissa (*Chaouch*) ; (1897) TORRENT Adrienne (*Jardinier*) ; (1897) VICTOR Hubert (*Garde forestier*) ; (1903) VIROS Zoé (*Instituteur*) ; (1905) WECKEL Jeanne (*Conducteur*) ; (1896) ZEMOUR Chalabia (*Commerçant*) ; (1899) ZEMOUR Messaouda (*Commerçant*) ;

NDLR : Si l'un des vôtres n'est malheureusement pas mentionné, je vous recommande de procéder comme suit :

-Après avoir accédé à google vous devez alors inscrire anom algérie, (vérifiez que vous êtes bien sur Algérie)

-dès lors que vous êtes sur le site anom vous devez sélectionner KERRATA sur la bande défilante.

-Dès que le portail KERRATA est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1905.



Résumé : Le village de KERRATA est une création *ex nihilo* de la colonisation française, datant de 1876. Il fait suite au projet d'aménagement du fond de l'oued-AGRIOUN et du chemin en corniche des gorges du CHABET-EL-AKRA réalisé entre 1863-1870. Son peuplement effectif commence en 1878 (*Villard et Bassard, 2002*). Les premiers colons reçurent de l'Administration, un lot de terrains à bâtir, un lot de jardins de 33 ares, une concession de 40 hectares qu'ils devaient exploiter pendant cinq ans pour avoir le titre de propriété



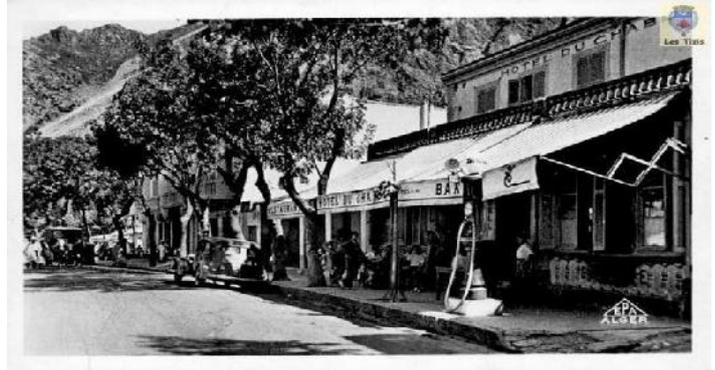
1962 : La fontaine de KERRATA. Tout le monde venait chercher l'eau très fraîche à cette fontaine dans des gargoulettes.

Le village était connu pour ses potentialités touristiques et son rôle économique. Son marché hebdomadaire et par la suite le grand projet d'aménagement hydro-électrique lui ont donné un rayonnement régional. Le projet a attiré des ouvriers européens et algériens venus de plusieurs régions du pays. Le village, à l'instar de SETIF et de GUELMA, fut particulièrement touché par les manifestations du 8 mai 1945 et la répression qui s'en suivit. En raison de son développement et de l'accroissement de la présence européenne, KERRATA est élevée au rang d'une commune de plein exercice en 1949. Entre 1940 et 1960, la petite commune poursuit son essor : elle se dote d'un hôpital de 120 lits, dirigé par monsieur SELLIER Edouard puis Gabriel Durand, les médecins : ROUMAINGAS, LASSERE, puis d'une poste et d'un groupe scolaire

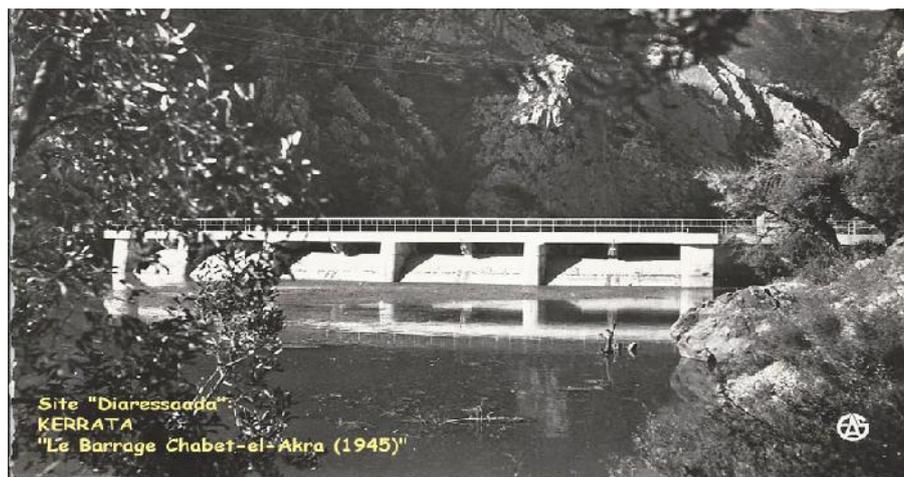
La tabacoop qui recevait l'ensemble du tabac cultivé dans les environs mais aussi des communes d'OUED-MARSA, de SAINT-ARNAUD et d'AMPERE.

Monsieur FOURNIER Roger, élu Maire, fit construire la nouvelle mairie sur les ruines de la maison DIEUDONNE « Hôtel de KERRATA » qui avait été incendié le 9 Mai 1945. KERRATA pris un nouvel essor, le village devient très coquet, la fontaine TALABORT avec ses nouvelles arches, le bassin avec de petits escaliers, des jarres et des vasques fleuries

La vie du village était paisible. La contrée très giboyeuse, perdreaux, lièvres, cailles, les sangliers pullulaient dans les massifs montagneux. La Méditerranée toute proche avec ses plages de sable fin, ses sorties en mer, ses parties de pêche mémorables.



L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE



Inauguration du barrage le 27 juin 1954.

A compter de 1949-1953, KERRATA a connu un essor extraordinaire à l'occasion de l'aménagement hydroélectrique de l'Oued AGRIOUN. Car à l'époque on ne pensait certainement pas que KERRATA, avec ses ressources hydroélectriques deviendrait, grâce à des travaux gigantesques, le plus grand centre de production hydroélectrique de toute l'Algérie.



Après la mise en service de l'usine de DARGUINAH en 1952, le barrage de l'IGHIL-EMDA et l'usine souterraine de KERRATA en 1953, firent de cette région un centre névralgique important d'où partaient des lignes se dirigeant sur ALGER et BONE

L'aménagement de l'Oued- AGRIOUN est entré le premier dans la période de la réalisation en raison d'un certain nombre de facteurs favorables qui étaient la facilité d'accès, la facilité relative des travaux et une meilleure connaissance du régime de cet oued. Sa production totale est de 198 millions de Kw/h, soit 25 % de la consommation algérienne actuelle. La puissance installée de 95 000 Kw en fait une usine de pointe et de forte charge d'autant plus précieuse que le réservoir amont peut stocker 75 % du débit annuel moyen. Parallèlement à l'effort considérable poursuivi pour augmenter la productivité du sol, il sera possible aussi de fixer et d'utiliser sur place une abondante main d'œuvre.

L'USINE SOUTERRAINE DE DARGUINAH



Placée sous une boucle de l'oued AHRZEROUFTIS dévié, elle est l'usine principale de l'aménagement. Son radier est situé à 60 mètres au dessous du sol. Elle est creusée dans des schistes de bonne tenue et se présente sous la forme d'une vaste nef de 60 m de long sur 20 m de large, haute de 22 m. Après avoir foré des puits d'accès, on a exécuté le revêtement par anneaux puis par éléments de piédroits.

En dernière étape on a procédé à l'enlèvement du strass, avant de passer à l'aménagement intérieur. L'excavation de l'usine a nécessité l'exécution de 44 250 m³ de terrassements, 1 159 650 heures d'ouvriers, 35 000 kg d'explosifs et la mise en place de 15 000 m³ de béton pour la coque extérieure seulement. Le chantier disposait de 600 cv de puissance installée dont 350 cv pour la fourniture d'air comprimé. Les déblais étaient enlevés à l'aide de 7 pelles chargeuses automatiques et remontées à l'air libre par 2 skips. Elle sera inaugurée en 1954, date fatidique des débuts de la guerre. Nous connaissons la suite....

REALISATIONS COMMUNALES

Deux écoles, une mosquée, une station de pompage pour l'alimentation en eau potable, restauration de l'Eglise après les secousses sismiques de 1948



DEMOGRAPHIE

Année 1884 = 113 habitants dont 89 Français ;
Année 1902 = 429 habitants dont 231 européens ;
Année 1954 = 8 819 habitants dont 631 européens ;
Année 1960 = 13 758 habitants dont 324 européens ;



Fêtes des écoles à la tabacop de KERRATA

Antérieurement issue du département de CONSTANTINE, la commune de KERRATA est rattachée à celui de SETIF en 1957.

DEPARTEMENT

Le département de SETIF fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962. Il avait l'index : 9 J

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de SETIF, fut une sous-préfecture du département de CONSTANTINE, et ce jusqu'au 20 mai 1957. A cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de SETIF fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 17 405 km² sur laquelle résidaient 1 001 461 habitants et possédait huit sous-préfectures : AKBOU, BORDJ-BOU-ARRERIDJ, BOUGIE, KERRATA, LAFAYETTE, M'SILA, SIDI-AÏCH et SAINT-ARNAUD.

L'Arrondissement de KERRATA comprenait six localités

AMOUCHA - CHEVREUL - DARGUINAH - **KERRATA** - PERIGOTVILLE - TIZI-N'BECHAR

MONUMENT AUX MORTS

Source : *Mémorial GEN WEB*

Le relevé n° 57388, de la Commune mixte de TAKITOUNT mentionne 147 noms de Soldats « Morts pour la France » au titre de la Guerre 1914/1918 :

En rouge sont mentionnés les natifs de KERRATA :

AGGOUN Amar (1918) - AKROUR Bachir (1914) - **ALLIEL Judas (1915)** - AMIROUCHE Saïd (1918) - AMMOUR Salah -Dit- Kaci (1917) - AROUS Aneur (1916) - AYAD Mohammed (1914) - AZERINE Mohamed (1916) - AZIZI Mebarek (1916) - AZOUZ Ali (1918) - AZZI Ahmed (1916) - BAÏTICHE Rabah (1917) - BARKAT Tahar (1915) - BARUS Guillaume (1915) - BARUS Pierre (1916) - BÉGHA Mebarek (1917) - BEKARA Mohamed (1915) - BELHADDAD Messaoud (1918) - BELHAMEL Hocine (1918) - BEN KEDIDAH Amar (1918) - BENALLAG Mahieddine (1915) - BENCHAÏTA Ammar (1914) - BENCHAÏTA Boucherit (1915) - BENDAOUZ Larbi (1918) - BENGRIINE Ammar (1918) - BENHADHOUM Cherif (1917) - BENIKHELEF Ammar (1919) - BENKIRAT Ahmed (1915) - BERI Mohammed (1915) - BESSIR Haoussine (1917) - BIOUD Mohammed (1915) - BOU

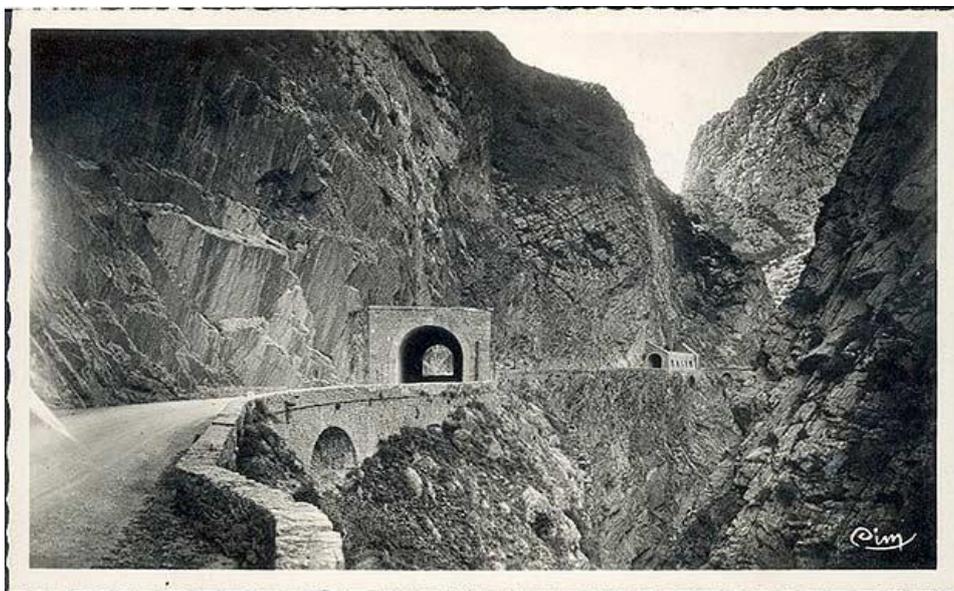
SEKKINE Saïd (1917) -BOUANOU Mohamed (1918) -BOUCHAÏB Ahmed (1918) -BOUCHELAGEMENT Saïd (1915) -BOUCHERIT Abdalah (1914) -BOUGANDOURA Ali (1915) -BOUGHERDAOU Tahar (1916) -BOUHADDA Abdelkader (1914) -BOUHROUD Bachir (1917) -BOUKERDOUH Moktar (1915) -BOULARÈS Rabah (1917) -BOULEFT Saïd (1915) -BOUMENKACHE Sadi (1916) -BOUNAB Mohand (1918) -BOUNEKAL Ahmed (1918) -BOUREK Saïd (1915) -BOUSNET Lakdar (1916) -BOUSSAFI Tayeb (1918) -BOUSSEHOUL Ali (1915) -BOUSTA Ahmed (1914) -BOUTAOUCHE Sadi (1915) -BOUTELDJA Lakhdar (1915) -CHABEKH Messaoud (1914) -CHALAL Kaci (1916) -CHEKROUM Amor (1916) -CHEKROUM Kaci (1916) -CHENEL Maurice (1915) -CHERGUI Ali (1918) -CHETIOUI Lakdar (1917) -CHOUIKH Messaoud (1914) -CHOUK Mohamed (1916) -CROS Henri (1918) -DAAS Ben Tahar (1914) -DAOUD Lakhdar (1916) -DAOUD Sadi (1917) -DEBAGHI Lakhdar (1916) -DEKOUO Seghir (1918) -DOUDOJA Larbi (1918) -EHRACHER François Xavier (1915) -EHRACHER Jean Baptiste (1915) -GATTI Eugène (1915) -GHEMRA Ali (1919) -GHERBI Ameer (1916) -GHERMA Ali (1919) -GOUCEF Ahmed (1916) -GUENANFA Bachir (1915) -GUENANFA Douadi (1918) -GUERFI Mohammed (1916) -GUESSOUM Ahmed (1918) -HADJADJ Ali (1916) -HAÏ Hammou (1917) -HAKIMI Moktar (1915) -HAMDANI Terki (1914) -HAMDAOUI Abdallah (1919) -HAMEURERRAS Amor (1918) -HASSINE Hamal (1918) -HEDIBEL Ahmed (1915) -HELAL Mohamed (1917) -HENDA Kaci (1916) -KADDOUR Allaoua (1919) -KEBAÏLI Amar (1917) -KELFA Mohammed (1917) -KHELOUFI Ali (1916) -KHÉNICHE Belkacem (1916) -KHENOUCHE Mohammed (1916) -KHÉRISSE Saïd (1916) -KHERMOUCHE Saïd (1915) -LABSARI Saou Ben Amon (1914) -LACHEHEB Mohammed (1918) -LAÏB Mohammed (1917) -LAÏDANI Salah (1916) -LAÏDLI Messaoud (1917) -LALAMI Ali (1918) -LAMARA Saïd (1915) -LAPEYRE Raoul (1918) -LAREDJ Ahmed (1917) -LARIBI Allaoua (1918) -LAROUS Saou Ben Ahmed (1916) -LEGRA Ali (1915) -LOUCIF Ahmed (1916) -MANSOURI Ahmed (1916) -MANSOURI Chérif (1916) -MAROUF Mohamed (1914) -MEKKADEM Saïd (1918) -MERAZKA Cherif (1918) -MÉROUANI Larbi (1914) -MESSAOUD Ben Amor (1915) -MEZLI Ahmed (1918) -MIMËCHE Ammar (1917) -MOREL Ulysse (1916) -MOUSSAOUI Bachir (1914) -NACER Hamani (1917) -NEMLA Medani (1918) -OUCHÈNE Larbi (1919) -RAIS Essaïd (1916) -REBAÏNE Reghi (1915) -RECHIDI Terki (1914) -REKKINA Messaoud (1916) -ROUABAH Salah (1916) -SAF Mohammed (1915) -SALHI Ali (1918) -SIDHOUM Saad (1917) -SIMON Marc Aurèle (1915) -SLITI Saïd (1914) -SMATI Ammar (1917) -SRIRI Lachemi (1916) -TERKIA Tahar (1918) -THIVOLLE Lucien (1915) -TOBAL Mohammed (1918) -TOBAL Zadi (1918) -TOUATI Ahmed (1915) -TOUATI Brahim (1919) -VOGLIMACCI Jean (1914) -YACOUBI Hammou (1915) -ZADA Lakhdar (1915) -ZAÏDI Ben Merzoug (1918) -ZEGHMOUR Saïd (1918) -ZÉNATI Hocine (1918) -ZERIZER Ali (1919) -

1939/1945 : ADJADJ Lucien (1944) ;

8 MAI 1945 à KERRATA

Auteur : Monsieur Eugène VALLET

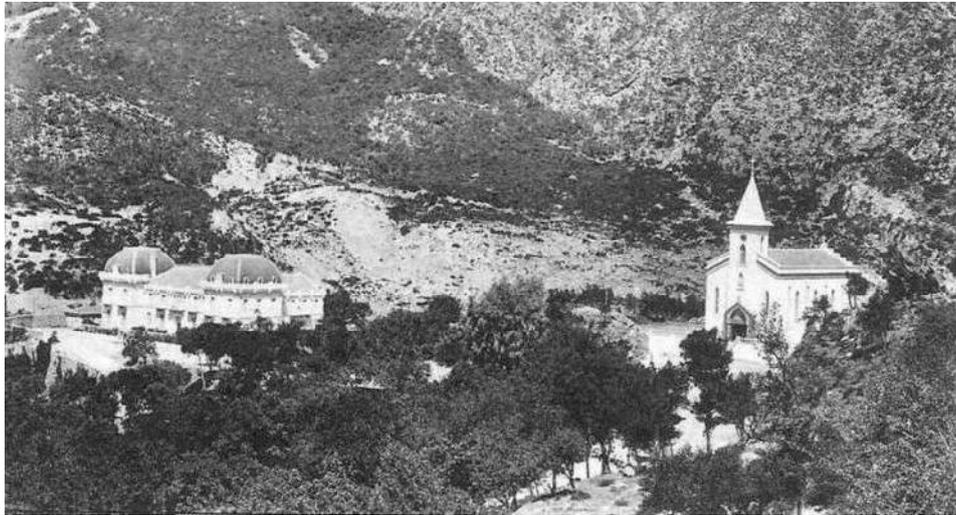
« KERRATA, joli village, abondamment desservi en eau, perdu dans la verdure, placé dans le plus beau site qui soit, à l'entrée des gorges imposantes du CHABET-EL-AKRA.



« A la sortie du village, vers BOUGIE, on pénètre dans les gorges, entre une église élégante, construite par un français qui faisait honneur à la France et qui fut le chef vénéré d'une famille comptant actuellement plus de 300 membres et exerçant son activité sur toutes les campagnes de l'hinterland nord de SETIF, nous avons nommé le regretté M. Eugène DESSAIX, décédé en décembre 1937.

« A gauche de route, face à l'église, est la maison familiale des DUSSAIX, construction massive qui va servir de refuge à la population de KERRATA et protéger 600 personnes contre la fureur de 10 000 émeutiers, brusquement déchaînés.

« De toute la région, à la première alerte, on était accouru pour se mettre à l'abri des murs solides et des fenêtres barreaudées du château DUSSAIX.



« Tous, hélas ! N'avaient pu rejoindre. Comme ailleurs, l'attaque avait été brusquée, selon la formule de l'historien, qui disait qu'en Afrique du Nord « *l'émeute se présente toujours comme une explosion* ».

La journée du 8 mai avait facilité, du reste, le rassemblement des Français. Le matin, M. ROUSSEAU, administrateur en chef de la commune mixte de TAKITOUNT, était venu présider une cérémonie, célébrant la victoire des Alliés en Europe. L'Allemagne était définitivement vaincue. L'allégresse était générale. Un cauchemar prenait fin, pour la France et les Nations Unies dans la défense de la civilisation.

« Mais un malaise général avait fait place bientôt à la joie collective. Le mardi était précisément le jour du marché de KERRATA. Et les marchés sont les points de résonance de tous les bruits du dehors. Ils les reçoivent et les retransmettent avec des transformations s'adaptant à l'atmosphère du milieu.

« Dans la matinée, rien ne transparaissait dans le village chez les Français, des événements tragiques qui venaient de se dérouler dans les rues de SETIF. Mais tous les indigènes étaient au courant, et les déductions apportaient aux affirmations recueillies les exagérations les plus édifiantes. On parlait de nombreux morts, on citait un nom : celui du maire de SETIF.

Ce n'est qu'à 11 h 30, par un coup de téléphone reçu à la poste que l'on apprit la menace dont toute la région était l'objet. M. ROUSSEAU, Administrateur, se hâta de rejoindre son poste, à PERIGOTVILLE. Il ne devait pas y arriver.



« Vers 15 heures, le car DESCHANEL, venant de SETIF et allant vers BOUGIE, apporte, enfin, des nouvelles. (*Ce fait est mis en doute par un historien algérien puisque le car serait parti de SETIF à 9 heures et les émeutes ont débuté à 11 heures*). Ce car avait été attaqué en route. La plupart de ses vitres étaient brisées. Les voyageurs, échappés de justesse à l'agression, étaient encore vibrants de l'émotion ressentie. Ils apportaient, du reste, des précisions sur le drame qui avait jeté le deuil dans la petite cité. Sans apporter le récit complet du soulèvement du matin, ils donnaient cependant des détails qui ne permettaient pas de douter de la gravité des événements (*Selon Roger VETILLARD l'arrivée du car fut le signal de l'attaque du village*).

Il n'apparaît pas cependant qu'à ce moment on ait eu à KERRATA le sentiment exact de la situation. On a constaté après coup, que l'alerte n'avait pas été généralisée dans la population française. Et cela semble avoir permis au drame de prendre une extension qui aurait pu être limitée, tout au moins.

« Dans le courant de l'après-midi, après le passage du car, on observait, dans les rues, des mouvements insolites parmi la population indigène. On sut, plus tard, que la boutique d'un forgeron, CHABANE Messaoud, était un lieu de rendez-vous où s'élaborait l'organisation des événements qui devaient avoir lieu le lendemain. On y parlait de guerre sainte, d'extermination des roumis. On préparait l'ambiance nécessaire à la continuation du drame dont SETIF venait d'écrire la préface.

« Cependant la maison DUSSAIX ouvrit largement ses portes à toutes les familles qui désiraient s'y réfugier. On campe, au mieux, dans les immenses couloirs et les vastes appartements. La famille DUSSAIX remplit au maximum son devoir d'hospitalité.

« La nuit passe, sans incident apparemment fâcheux. Mais le mercredi, à l'aube, on entend des coups de feu. Ils viennent de la direction du village, où sont restés quelques habitants, notamment les locataires de l'immeuble de la Poste, la famille du Juge, les gendarmes, etc. L'agression se précise.



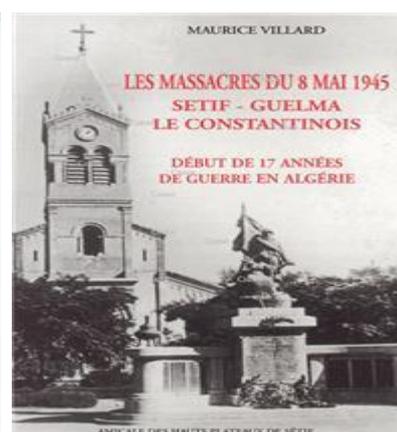
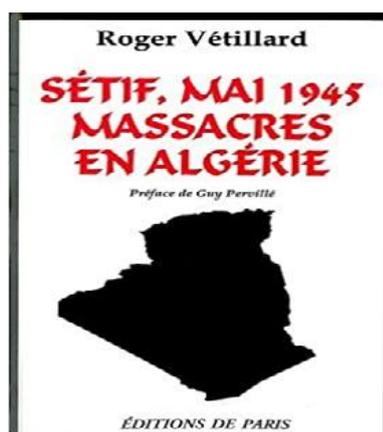
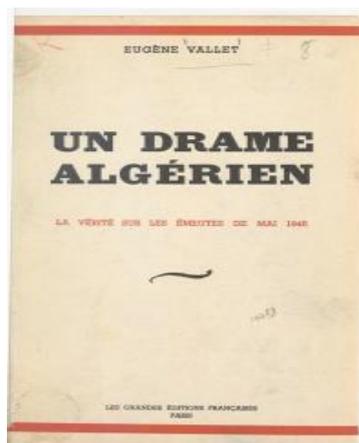
« La gendarmerie, en particulier, constituait un fortin défensif. A KERRATA, comme ailleurs les gendarmes sont les soldats du devoir. Par deux fois, entendant des détonations, ils essaient de faire une sortie. Ils se heurtent à un flot d'assaillants qui les obligent à se replier. Des familles françaises se sont tant bien que mal barricadées dans leurs habitations. La Poste a été attaquée. Ici et là les maisons commencent à flamber. Telles sont les constatations qu'ont pu faire les représentants de l'ordre.

L'attaque est bientôt générale. Seules, la maison DUSSAIX et la Gendarmerie sont en état de résister. Leurs défenseurs y mettent une énergie farouche. Mais que deviennent les malheureux Français surpris isolément ? On ne le saura qu'à une heure de l'après-midi, lorsque plusieurs détachements envoyés successivement de SETIF, par la route de BOUGIE, et commandés par le lieutenant, POUTCH, le capitaine FAYSSSE et le lieutenant BERGERET débouchèrent à KERRATA après avoir forcé de nombreux barrages établis sur la route avec des pierres, des arbres et de poteaux télégraphiques sectionnés.

« Les sauveteurs mettent en fuite les émeutiers. Ils trouvent un village en partie détruit, sept cadavres, horriblement mutilés, dans les maisons en feu. « 20 personnes se trouvaient sur le toit d'une maison en flammes. On réussit à les sauver après avoir chassé, à la mitrailleuse, les rebelles » dit un premier récit officiel. Délivrés, les Français de KERRATA ayant échappé au massacre, se répandent dans les rues du village, parmi les maisons qui fument encore sous les effondrements des brasiers allumés... » (Source : *Un drame Algérien*)

On s'incline devant les martyrs du grand drame :

- Juge de paix, M. TRABAUD, et sa femme, horriblement mutilés ;
 - Boulangier GRAMMOND, est mort non loin de son fournil ;
 - MM. LOPEZ, maçon et VILLEDIEU de TORCY, employés à la société CAMPENON-BERNARD (Construction d'un barrage) ;
 - Métayer ONIS et la jeune ZEMOUR Paulette (17ans), mutilée elle aussi ;
 - Un jeune kabyle, chrétien, OUKACI, arrivé récemment de France, est tué (Source R. VETILLARD)
- Ce qui porte le triste bilan de KERRATA : 8 morts et plusieurs blessés



Monsieur LARDILLIER vient de nous transmettre ce qui suit :

Liste des 13 personnes réfugiées dans la poste de KERRATA le 9 mai 1945 :

- (1 et 2) Monsieur et Madame LARDILLIER, M. le receveur des Postes et Mme contrôleur des Postes ;
(3) Mohamed : Un descendant noir des esclaves soudanais fixés dans les oasis sahariennes. Au service de M et Mme LARDILLIER depuis leur arrivée dans l'oasis de Djamâa (50 km au Nord de Touggourt), Mohamed leur avait demandé de les suivre et de l'emmener avec eux quand ils ont quitté l'oasis en février 1944 pour la Kabylie d'abord jusqu'en mars - avril 1945 et pour Kerrata à cette date :
(4) Monsieur CLEMENTI, receveur des domaines ;
(5) Monsieur ARRONDEAU, comptable retraité des « Moulins Dussaix » :
Le fait qu'il ait vu construire le bâtiment dont faisait la Poste, par M. Louis DUSSAIX et que Madame veuve Louis DUSSAIX se soit réservé l'appartement du bout de l'immeuble a eu une importance capitale au moment du siège de la Poste, comme l'a été l'absence connue dans le village de Madame DUSSAIX à Constantine à ce moment là et le fait que l'appartement soit vide ;
(6 et 7) Monsieur SELIER, greffier à la justice de paix et madame Sellier enceinte de plusieurs mois ;
(8 et 9) Monsieur et Madame FREJAVILLE épiciers dont le magasin occupait le rez-de-chaussée mitoyen du bureau de Poste ;
(10) Monsieur ORSONNI, Chef de chantier des Ponts et Chaussées ;
(11) Monsieur PITOUN, commerçant ; magasin situé en face de la Poste ;
(12) Monsieur de FONTGUYON : Ingénieur de la Sté Campenon-Bernard qui construisait un barrage sur l'oued Agrioun à l'entrée Sud des gorges du Chabet el Akra (gorges de Kerrata). La carcasse de voiture visible sur la photo de la Poste de Kerrata, lui appartenait. Il l'avait abandonnée là pour ce réfugié en catastrophe dans le bâtiment de la Poste.
J'ai eu bien des années après des nouvelles de M. de FONTGUYON. Après la journée d'émeute du 9 mai, au cours de laquelle, il lui avait été nécessaire de tuer pour sauver sa vie et celle de ses co-assiégés, en particulier celle de mon père, M. de FONTGUYON est revenu en France est entré dans les ordres et s'est retiré dans un monastère :
(13) la treizième personne était un militaire en permission qui était un passager du car Sétif - Bougie de la Sté Deschanel qui était arrivé par miracle jusqu'à Kerrata criblé de balles et n'était pas allé plus loin. Personne du groupe ne lui a demandé son nom.

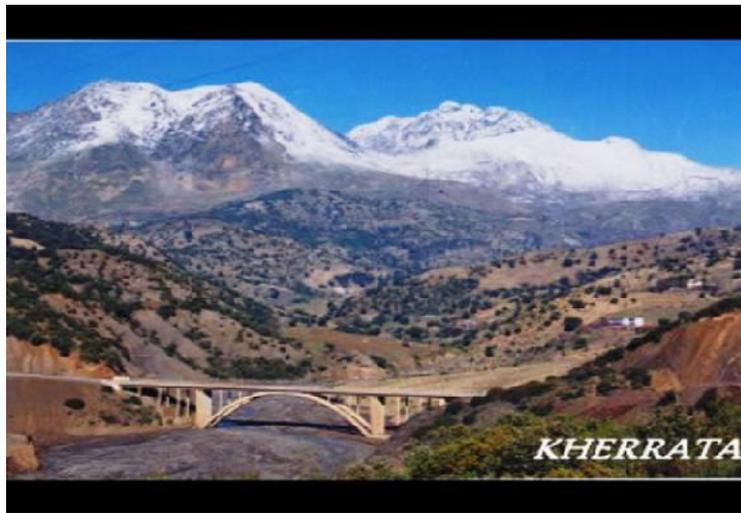
Puis vinrent les années très endeuillées de 1954 à 1962 :

-Nous pensons toujours à nos soldats, victimes de leurs devoirs à KERRATA ou dans la région :

Maréchal des Logis (4^e BCA) ARMAND Etienne (24ans), Mort accidentellement en service le 1^{er} février 1959 ;
Hussard (3^e RH) BERGEAT Marc (20ans), Mort accidentellement en service le 3 juin 1962 ;
Soldat (?) BEURRIER Raymond (19ans), tué à l'ennemi le 8 avril 1955 ;
Soldat (?) CHARPENTIER Joseph (22ans), tué à l'ennemi le 16 juillet 1958 ;
Gendarme (4^e LGM) CREMONEZY Jean (34ans), Mort des suites de blessures le 14 octobre 1958 ;
Sapeur (50^e BG) DESMONTS Rémy (21ans), tué à l'ennemi le 16 juillet 1958 ;
Gendarme (15^e LG) GEAY Robert (50ans), tué à l'ennemi le 14 octobre 1958 ;
Gendarme (15^e LG) GOURCY René (41ans), tué à l'ennemi le 14 octobre 1958 ;
Gendarme (15^e LG) LASSALLE Siméon (31ans), tué à l'ennemi le 14 octobre 1958 ;
Sous-lieutenant (50^e BG) LECOSSOIS J. Claude (23ans), tué à l'ennemi le 16 juillet 1958 ;
Gendarme (15^e LG) MAPA Roger (34ans), tué à l'ennemi le 14 octobre 1958 ;
Dragon (20^e RD) MILLE André (20ans), Mort des suites de blessures le 28 septembre 1959 ;
Gendarme (4^e LGM) PIERRE Marc (34ans), tué à l'ennemi le 14 octobre 1958 ;
Dragon (4^e RD) RIVOGNAC Pierre (20ans), tué à l'ennemi le 19 janvier 1961 ;
Hussard (4^e RH) ROUX Paul (20ans), tué le 3 juin 1962 ;
Maréchal des logis (2^e RD) RUTY J. Pierre (21ans), tué à l'ennemi le 16 mai 1960 ;
Sous-lieutenant (22^e RIMa) TAITHE Michel (27ans), tué à l'ennemi le 25 septembre 1961 ;
Chasseur (29^e BCP) TISSOT René (23ans), tué à l'ennemi le 8 novembre 1956 ;
Dragon (20^e RD) TOPIN Maurice (21ans), tué à l'ennemi le 25 janvier 1956 ;
Maréchal des logis (20^e RD) WECKERLE-LEMAIRE Raymond (32ans), tué à l'ennemi le 1^{er} juillet 1960 ;

-Nous n'oublions pas nos malheureux compatriotes victimes d'un terrorisme aveugle mais cruel à KERRATA :

Monsieur SAÏD Georges, disparu en 1959 (*[Famille nous contacter SVP](#)) ;



De nos jours (recensement 2008) = 35 077 habitants.

SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/>

<http://diarrassaada.alger.free.fr/l-mes-cartes-postales/Population/Kabylies/Kabylies.html>

http://cdha.fr/sites/default/files/kcfinder/files/Club_Kabylie/2_petitekabylie_babors_FCM_290115.pdf

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

https://fr.geneawiki.com/index.php?title=Alg%C3%A9rie_-_Kerrata&mobileaction=toggle_view_mobile

<https://www.filae.com/v4/forums/recherches-genealogiques-avez-vous-habites-a-kerrata-en-algerie-t32334-p18.html>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO *[jeanclaude.rosso3@gmail.com]